

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 2 SEPTEMBRE 2025

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le mardi 2 septembre 2025 à 20h01 au centre communautaire, sis au 930 rue du centre à Saint-Jude.

Sont présents : Mesdames la conseillère Anolise Brault
 Jacynthe Potvin

 Et messieurs les conseillers Sylvain Lafrenaye
 Richard Hébert
 Pierre Letendre
 Francis Grégoire

Formant quorum sous la présidence de Madame le maire, Annick Corbeil.

Est également présente Madame Myriam Fournier, directrice générale et greffière-trésorière.

1.01 CONSTATATION DU QUORUM ET DÉCLARATION D'OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte.

1.02 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte à l'assistance dès le début de la séance du conseil.

2025-09-156

2.01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 septembre 2025 et qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Letendre
 appuyé par Richard Hébert

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté :

Ordre du jour

1.0 **Ouverture de la séance**

1.01 Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;

1.02 Période de questions;

2.0 **Administration générale**

2.01 Adoption de l'ordre du jour;

2.02 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2025;

2.03 Adoption des comptes à payer;

2.04 Dépôt du bilan au 31 août 2025;

2.05 Dépôt d'un procès-verbal de correction pour la résolution 2025-08-144;

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 2 SEPTEMBRE 2025

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

3.0 Sécurité publique

- 3.01 Résolution d'appui à un retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec;
- 3.02 Colloque sur la Sécurité Civile du ministère de de la Sécurité Publique – Inscription;

4.0 Transport

Aucun point à l'ordre du jour

5.0 Hygiène du milieu

- 5.01 Régie d'Aqueduc Richelieu Centre – Demande de présentation des options possibles , calcul des répartitions et des pertes d'eau;

6.0 Santé et bien-être

- 6.01 Campagne de vaccination antigrippale en milieu rural – Demande de service auprès du centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-est;

7.0 Aménagement, Urbanisme et Développement

- 7.01 Dépôt du sommaire de l'émission des permis pour le mois d'août 2025;
- 7.02 Entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique 2025-2029 – Adhésion de la municipalité de 'Saint-Dominique' – Autorisation;
- 7.03 Offre de service de l'ingénierie de la MRC – Mandat;

8.0 Loisirs et Culture

- 8.01 Dépôt de projet – Fond de développement rural –Un coin de fraîcheur pour se retrouver;
- 8.02 Aide financière – Loisirs Saint-Jude – Tournoi de soccer 2025;
- 8.03 Comité des Bénévoles – Dissolution – Responsabilité;

9.0 Affaires diverses

Aucun point à l'ordre du jour

10.0 Période de questions

11.0 Rapport des élus – Information

12.0 Clôture de la séance

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 2 SEPTEMBRE 2025

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

2025-09-157

2.02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2025

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 5 août 2025;

ATTENDU QU'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Pierre Letendre

ET RÉSOLU d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 5 août 2025 tel qu'il est rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2025-09-158

2.03 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer du mois d'août 2025 et qu'il s'en déclare satisfait;

SOMMAIRE AOÛT	
Salaires nets	61 556.12\$
Comptes du mois déjà payés	34 247.78\$
Comptes du mois à payer	92 492.17\$
TOTAL	188 296.07\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacynthe Potvin
appuyé par Francis Grégoire

ET RÉSOLU d'approuver les comptes à payer du mois d'août 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.04 DÉPÔT DU BILAN AU 31 AOÛT 2025

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe dépose devant le conseil à titre informatif un bilan financier de la municipalité au 31 août 2025.

2.05 DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION POUR LA RÉSOLUTION 2025-08-144

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec ou 92.1 de la Loi sur les cités et les villes, la soussignée Myriam Fournier, de la municipalité de Saint-Jude, apporte une correction à la résolution N° 2025-08-144 adoptée à la séance ordinaire du conseil, tenue le 5 août 2025, puisqu'une erreur apparaît à la relecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction est la suivante :

La résolution N° 2025-08-144 se lit comme suit :

IL EST RÉSOLU :

DE FACTURER la municipalité de 'Saint-Bernard-De-Michaudville' un montant de 5 276.80 \$ afin de régulariser la contribution annuelle pour l'année 2024.

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 2 SEPTEMBRE 2025

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

Or, on devrait lire :

DE FACTURER la municipalité de 'Saint-Bernard-De-Michaudville' un montant de 4 932.87 \$ afin de régulariser la contribution annuelle pour l'année 2024.

J'ai dûment modifié la résolution N°2025-08-144 en conséquence.

3.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2025-09-159

3.01 RÉOLUTION D'APPUI À UN RETOUR SÉCURITAIRE ET COMPLET DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE ROUTIER AU QUÉBEC

ATTENDU QUE les contrôleurs routiers du Québec jouent un rôle essentiel dans la sécurité publique, en assurant notamment la surveillance des véhicules lourds, le respect des normes de transport des matières dangereuses, les opérations de contrôle de vitesse, et la sécurité du transport scolaire et du transport de personnes;

ATTENDU QUE, depuis la décision rendue le 6 mars 2025 par le Tribunal administratif du travail (**TAT**), une partie importante des activités des contrôleurs routiers est suspendue ou grandement réduite, notamment en raison du confinement de ces agents aux postes de contrôles (balances);

ATTENDU QUE cette limitation nuit directement à la capacité des contrôleurs routiers d'intervenir de manière préventive et efficace sur le terrain, augmentant ainsi les risques d'accidents liés à des véhicules lourds non conformes, au transport inadéquat de matières dangereuses, aux surcharges, à l'usure mécanique, ou à la fatigue des conducteurs;

ATTENDU QUE la période estivale et la rentrée scolaire sont des moments critiques sur le réseau routier, en raison de la forte circulation, du transport touristique, et du retour massif des autobus scolaires transportant des enfants;

ATTENDU QUE l'inaction du gouvernement du Québec depuis le jugement du TAT constitue une situation préoccupante et que des mesures concrètes sont nécessaires afin de restaurer la capacité d'intervention complète des contrôleurs routiers;

ATTENDU QUE la sécurité routière est une responsabilité partagée entre les paliers de gouvernement, et que les municipalités ont à cœur la sécurité de leurs citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Grégoire
appuyé par Richard Hébert

IL EST RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Jude appuie la demande adressée au gouvernement du Québec afin qu'il donne suite sans délai à la décision rendue par le Tribunal administratif du travail le 6 mars 2025, en mettant en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet et sécuritaire des activités des contrôleurs routiers sur l'ensemble du territoire québécois.

QUE cette résolution soit transmise :

- Au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;
- Au ministère de la Sécurité publique du Québec;
- Au bureau du premier ministre du Québec;
- À la présidente directrice générale par intérim ainsi qu'à la présidente du Conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec;

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 2 SEPTEMBRE 2025

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

- Aux municipalités du Québec, aux MRC, ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- Et qu'une copie soit acheminée à l'auteur du message transmis aux élus municipaux, un contrôleur routier anonyme inquiet pour la sécurité des Québécois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2025-09-160

3.02 COLLOQUE SUR LA SÉCURITÉ CIVILE DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – INSCRIPTION

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité Publique organisera son colloque annuel du 27 au 29 octobre 2025;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'opinion selon laquelle la participation du directeur du Service de sécurité incendie est dans l'intérêt de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacynthe Potvin
appuyé par Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER monsieur Richard Hébert, directeur du Service de sécurité incendie, à participer au colloque annuel du ministère de la Sécurité Publique qui se tiendra à Québec du 27 au 29 octobre 2025;

DE DÉFRAYER les frais d'hébergement, de déplacement, de stationnement et de repas, sur présentation de pièces justificatives et selon le règlement en vigueur.

DE FACTURER la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton, selon l'entente en vigueur, afin de partager à parts égales, les dépenses totales autorisées pour la participation de monsieur Richard Hébert au colloque annuel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4.0 TRANSPORT

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

5.0 HYGIÈNE DU MILIEU

2025-09-161

5.01 RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE – DEMANDE DE PRÉSENTATION DES OPTIONS POSSIBLES, CALCUL DES RÉPARTITIONS ET DES PERTES D'EAU

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre a l'obligation d'adopter une nouvelle méthode de calcul de la répartition de l'eau et des pertes d'eau entre les municipalités membres;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-09-159 adoptée par la Municipalité d'une demande de révision de la méthode de calcul par la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche est actuellement menée sans consultation préalable des membres ni présentation comparative des différentes méthodes possibles;

CONSIDÉRANT QUE la méthode retenue pourrait avoir un impact financier significatif pour toutes les municipalités membres, incluant celle de Saint-Jude;

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 2 SEPTEMBRE 2025

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

CONSIDÉRANT QU'UNE bonne gouvernance, transparence et équité exigent que toutes les options soient connues, discutées et analysées par les représentants des municipalités avant toute prise de décision;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Grégoire
appuyé par Richard Hébert

IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Jude demande aux membres du conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre que toutes les options de calcul pour la répartition de l'eau et des pertes d'eau entre les municipalités soient formellement présentées aux membres du conseil d'administration, accompagnées d'une analyse comparative (technique, financière et administrative) puisqu'il est de leur responsabilité d'assurer une saine gestion et administration du fonctionnement de la Régie intermunicipale;

QU'UNE RÉUNION DE TRAVAIL EXTRAORDINAIRE soit, au besoin, tenue par le conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre afin de traiter ce dossier;

QU'un délai nécessaire soit laissé aux membres afin qu'ils puissent à leur tour en discuter avec leurs conseils municipaux respectifs;

QU'UNE COPIE de cette résolution soit transmise à la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre et au président du conseil d'administration;

QU'UNE COPIE de cette résolution soit également transmise à toutes les municipalités membres à titre d'information et d'invitation à appuyer cette démarche pour une prise de décision éclairée et collective.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

6.0 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

2025-09-162

6.01 CAMPAGNE DE VACCINATION ANTIGRIPPALE EN MILIEU RURAL – DEMANDE DE SERVICE AUPRÈS DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA MONTRÉGIE-EST

CONSIDÉRANT QU'un des objectifs formulés dans l'étude famille-transport vise à « assurer une desserte en services sociaux et de santé équitable à l'ensemble du territoire de la MRC »;

CONSIDÉRANT QUE cette recommandation repose sur le constat d'une tendance vers la centralisation des services offerts en matière de soins de santé et de services sociaux, et ce, au détriment des résidents des municipalités rurales;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'année 2013, la MRC organise, avec le concours des municipalités locales et du CISSS de la Montérégie-est, une campagne de vaccination qui rejoint une partie de la population rurale, notamment les clientèles plus vulnérables telles que les enfants en bas âge, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques;

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 2 SEPTEMBRE 2025

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude souhaite participer à la prochaine édition de la campagne de vaccination afin d'accroître l'offre de service à sa population;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des maskoutains encourage cette initiative et s'engage à transmettre la requête de la municipalité à la direction du CISSS de la Montérégie-est, ainsi qu'à participer à l'établissement des modalités de mise en œuvre du prochain projet de vaccination;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Anolise Brault

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCLARER l'intérêt de la municipalité de Saint-Jude à permettre à ses citoyens de recevoir les services de vaccination antigrippale en milieu rural, offerts par le CISSS de la Montérégie-est directement dans sa municipalité, afin de faciliter l'accès aux services de santé et de limiter les déplacements inutiles sur le territoire maskoutain, et ce, pour l'édition 2025;

DE S'ENGAGER à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de ce service, notamment la salle et l'équipement nécessaire au bon fonctionnement de la campagne de vaccination en milieu rural, à soutenir la promotion et l'information auprès des citoyens par des communications appropriées, et à offrir le soutien logistique requis pour la préparation de l'événement;

ET D'AUTORISER la MRC des maskoutains à acheminer au CISSS de la Montérégie-est, pour et au nom de la municipalité, la confirmation de participation de celle-ci au processus de décentralisation des services dans le cadre des campagnes annuelles de vaccination antigrippale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

7.0 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.01 DÉPÔT DU SOMMAIRE DE L'ÉMISSION DES PERMIS POUR LE MOIS D'AOÛT 2025

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe dépose devant le conseil municipal le sommaire de l'émission des permis pour le mois d'août 2025.

7.02 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE 2025-2029 – ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE 'SAINT-DOMINIQUE' – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC des maskoutains a adopté, le 9 octobre 2024, la résolution numéro 24-10-358 autorisant la signature de *l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique 2025-2029*;

CONSIDÉRANT QUE cette entente, ayant pour but de fournir des services d'ingénierie et d'expertise technique aux municipalités signataires, prévoit que toute autre municipalité de la MRC qui désire y adhérer peut le faire selon les termes et conditions qui y sont spécifiés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité Saint-Jude est partie à l'entente;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de 'Saint-Dominique' souhaite adhérer à *l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et*

2025-09-163

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 2 SEPTEMBRE 2025

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

d'expertise technique 2025-2029, tel qu'il appert de sa résolution
numéro 2025-103 adoptée le 12 août 2025;

CONSIDÉRANT QUE, pour ce faire, les municipalités parties à l'entente doivent
consentir à cette adhésion;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de la réglementation prévoyant les
modalités de l'établissement des quotes-parts de la partie 8 (service
d'ingénierie) et de leur paiement par les municipalités s'appliqueront à la
municipalité de 'Saint-Dominique', à compter de son adhésion, avec les
adaptations appropriées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anolise Brault
appuyé par Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la municipalité de 'Saint-Dominique' à adhérer à *l'entente
intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise
technique 2025-2029*;

D'AUTORISER la mairesse, Annick Corbeil et la directrice générale, Myriam
Fournier à signer l'addenda 2025-1 de ladite entente pour et au nom de la
municipalité de Saint-Jude afin de donner application à la présente résolution;

DE transmettre copie de la présente résolution à la MRC des maskoutains.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2025-09-164

7.03 OFFRE DE SERVICE DE L'INGÉNIERIE DE LA MRC – MANDAT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été informé de l'état très avancé du
ponceau du rang Sainte-Rose;

CONSIDÉRANT l'offre de services en ingénierie reçue par la *MRC des
Maskoutains* afin de produire les plans et devis pour que la municipalité procède
à l'appel d'offre rapidement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Letendre
appuyé par Sylvain Lafrenaye

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER le service d'ingénierie de la *MRC des Maskoutains* pour
l'élaboration de plans et devis pour le remplacement du ponceau du rang Sainte-
Rose selon l'offre de service reçue le 29 août 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

*Cette dépense sera budgétée pour l'exercice financier 2025 et sera attribuée au poste
budgétaire 23 04010 000 «Réseau routier».*

8.0 LOISIRS ET CULTURE

2025-09-165

**8.01 DÉPÔT DE PROJET – FOND DE DÉVELOPPEMENT RURAL – UN
COIN DE FRAICHEUR POUR SE RETROUVER**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite installer une pergola afin de créer
un espace ombragé, convivial et accessibles à tous favorisant les rencontres
intergénérationnelles, aux activités communautaires ainsi qu'à l'animation du
milieu;

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 2 SEPTEMBRE 2025

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité pourrait bénéficier d'une aide financière avec le Programme de Fond de développement rural afin de réaliser les travaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire soumettre une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets fait par le Programme de développement rural;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Letendre
appuyé par Jacynthe Potvin

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le dépôt du projet afin d'être éligible à une aide financière disponible à travers le Programme du Fonds de développement rural;

D'AUTORISER madame Myriam Fournier, directrice générale, à signer tout document relatif au projet «Un coin de fraîcheur pour se retrouver», et ce, pour et au nom de la municipalité de Saint-Jude.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2025-09-166

8.02 AIDE FINANCIÈRE – LOISIRS SAINT-JUDE – TOURNOI DE SOCCER 2025

ATTENDU QUE les Loisirs de Saint-Jude a présenté une demande d'aide financière pour l'organisation du tournoi de soccer 2025;

ATTENDU QUE cet événement sportif annuel contribue à la promotion de l'activité physique, au développement de l'esprit d'équipe chez les jeunes, ainsi qu'au dynamisme communautaire de la municipalité;

ATTENDU QUE le tournoi de soccer attire un grand nombre de participants et de visiteurs, ce qui a également des retombées positives sur l'économie locale;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît l'importance d'appuyer les initiatives sportives locales et souhaite encourager la tenue d'activités rassembleuses pour la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Hébert
appuyé par Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Saint-Jude accorde une aide financière d'un montant de 15 000 \$ aux Loisirs de Saint-Jude pour l'organisation du tournoi de soccer 2025;

QUE cette somme soit puisée à même le budget prévu pour le soutien aux activités sportives et communautaires pour l'année 2025;

QUE les Loisirs de Saint-Jude soit responsable de la gestion des fonds alloués et qu'il fournisse un rapport sommaire des dépenses à la suite de l'événement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Cette dépense sera budgétée pour l'exercice financier 2025 et sera attribuée au poste budgétaire 02 70150 970 «Activité culture et de loisirs».

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 2 SEPTEMBRE 2025

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

2025-09-167

8.03 COMITÉ DES BÉNÉVOLES – DISSOLUTION – RESPONSABILITÉ

ATTENDU QUE le comité des bénévoles de la municipalité de Saint-Jude n'est plus actif ou ne répond plus aux besoins actuels de la communauté;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de dissoudre officiellement ce comité;

ATTENDU QUE le comité détenait un compte bancaire ouvert auprès de la caisse Desjardins de Saint-Hyacinthe au nom de 'Comite des bénévoles';

ATTENDU QUE la fermeture de ce compte bancaire nécessite que la directrice générale obtienne les pleins accès et droits administratifs pour procéder aux démarches nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anolise Brault
appuyé par Sylvain Lafrenaye

ET RÉSOLU à l'unanimité

1. QUE le comité des bénévoles de la municipalité de Saint-Jude soit officiellement dissous à compter de ce jour;
2. QUE la directrice générale, Myriam Fournier, soit autorisée à obtenir tous les droits d'accès et les pouvoirs requis auprès de la caisse Desjardins de Saint-Hyacinthe, relativement au compte bancaire du comité des bénévoles;
3. QUE la directrice générale soit mandatée pour procéder à la fermeture de ce compte bancaire et à payer les frais encourus à partir du compte général de la municipalité et, le cas échéant, à la récupération de ses fonds, lesquels seront déposés dans le même compte;
4. QUE la caisse Desjardins de Saint-Hyacinthe soit informée de cette décision par l'envoi d'une copie de la présente résolution dûment adoptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

9.0 AFFAIRES DIVERSES

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

10.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* une période de questions est offerte à l'assistance.

11.0 RAPPORT DES ÉLUS – INFORMATION

Cette section est une période d'information sur les différents comités où siège chacun de nos élus.

2025-09-168

12.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Francis Grégoire

ET RÉSOLU de lever la séance à 21h18.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères



PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 2 SEPTEMBRE 2025

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

Je, Annick Corbeil, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du code municipal.

Annick Corbeil,
Maire

Myriam Fournier,
Directrice générale et
greffière-trésorière